



Photo © Michel Mauger

Printemps 2021

Mairie de Barfleur



Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

L'année 2020 a été très perturbée. L'année 2021 le sera aussi, à sa manière, et nous tenons à saluer la communauté des soignants qui, en première ligne depuis maintenant une année, œuvre avec engagement et dévouement au service de notre communauté.

Nous partageons tous le désir d'une reprise de nos activités et d'un retour aux plaisirs de la vie sociale.

Gardons l'espoir d'une sortie progressive de la crise sanitaire au cours du second semestre, d'une saison estivale placée sous le signe de la normalité et accompagnée d'une réouverture très attendue de nos cafés et restaurants.

C'est dans un contexte inédit que le conseil municipal a été renouvelé en mars dernier. Je tiens à ce propos à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée en élisant notre liste dès le 1^{er} tour et dans son intégralité. Si, en raison du confinement, le conseil n'a pu être installé que le 23 mai, priorité a été donnée, dès le mois de mars, à la gestion de la crise sanitaire au niveau local. Très bien accompagné par mes deux adjointes, appuyé par des conseillers municipaux motivés et aidé d'agents administratifs et techniques très impliqués, notre mandat est placé sous le double signe de la confiance et de la détermination.

Nous avons en quelques mois enclenché différentes actions au titre desquelles la réorganisation des points de tri sélectif et plus généralement la gestion de la propreté du village dont nous rappelons qu'elle est l'affaire de tous. Merci du sens civique que vous pouvez développer sur ce sujet comme sur bien d'autres : il participe à la qualité de vie de notre commune et de notre vie commune.

Les associations qui animent si vaillamment la vie de notre village ont, elles aussi, connu des conditions d'exercice difficiles. Il leur a fallu faire face à l'incertitude et aux complexités de la réglementation sanitaire. Certaines se sont trouvées confrontées à des impossibilités d'agir, d'autres ont pu trouver des manières d'aboutir. A toutes un très grand merci pour les efforts opérés au cours de cette année si particulière.

Depuis mai dernier, nous travaillons sur de nombreux dossiers dont nous sommes heureux de pouvoir vous présenter l'essentiel dans les pages qui suivent, dans un souci de transparence et d'information.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, je vous présente tous mes vœux pour l'année 2021 en espérant qu'elle vous maintienne en bonne santé.

Je souhaite aux artisans et commerçants de retrouver une activité économique digne de ce nom.

Que cette année nouvelle, soit synonyme de liberté retrouvée et de retour de la convivialité : j'ai bon espoir qu'elle apporte de la légèreté dans nos existences.

Bonne et heureuse année à tous !



Votre maire,
Michel MAUGER



2020, premiers pas d'une nouvelle mandature



Mis en place le 23 mai 2020, le conseil municipal a œuvré dans une double logique de novation (six nouveaux conseillers) et de continuité (neuf anciens conseillers).

Gestion de la crise sanitaire, reprise en mains des dossiers suspendus durant le confinement, découverte de l'environnement municipal par la nouvelle équipe ont précédé une saison estivale particulièrement dense et inédite.

Tout a commencé par la remise à plat de quelques dossiers tels que :

- l'éclairage public, géré en relation avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM) ce qui a permis la réalisation de nombreux travaux : rénovation de luminaires rue Julie Postel, rue Pierre Salley, rue de la Planque, rue Paul Placide, quai Henri Chardon ; ajout de deux luminaires rue Saint Nicolas ; installation de prises électriques sur les mâts rue Saint Thomas Becket, rue de Réville et quai Henri Chardon... qui se poursuivront sur 2021 : rénovation des luminaires rue des Ecoles, installation d'un lampadaire autonome rue de la Planque devant le cimetière, effacement des réseaux rue de la Cité...

- les points de collecte des déchets anse de la Masse, ont été réaménagés. Un point de collecte des déchets ménagers a été créé rue des Ecoles, ...
- le centre de débarque qui a nécessité des travaux de couverture et de production du froid mais aussi la commande d'un nouveau système de vidéo-surveillance.

Côté sport, le football a été à l'honneur avec le remplacement des bungalows destinés aux sanitaires et aux vestiaires.

Côté petits travaux, la porte délabrée de l'abri SNSM et celle du garage de la base nautique ont fait l'objet de remplacements.



Les travaux d'électricité engagés sur la voie publique ont permis un réaménagement du dispositif des décorations de Noël.

Si celui-ci reste à améliorer, il constitue néanmoins une base intéressante pour les illuminations des années à venir.

Notons au passage, en les remerciant chaleureusement, le travail des bénévoles de l'association des Vieux Gréments du Val de Saire qui, en partenariat avec la mairie, ont dépensé beaucoup d'énergie à installer et à alimenter sur batteries les décorations de trois vaquelottes du port.

Ces illuminations sont venues enrichir les traditionnelles décorations des bateaux de pêches qui embellissent notre port chaque année à cette période.

Une façon festive de clore une année qui l'était moins.



Projets municipaux 2021 et 2022

Le stationnement

La grande affaire municipale pour l'année 2021 est sans nul doute la création de 200 places nouvelles de stationnement. Pour ce faire, trois sites ont été identifiés : le terrain qui jouxte le stade et l'EHPAD, le terrain dit « des pêcheurs » et le terrain de l'ancienne station d'épuration. Les détails d'aménagement pour chacun d'eux sont donnés dans les pages suivantes.

L'objectif de ces réalisations est double : procurer davantage de places de stationnement et permettre d'alléger la pression des véhicules qui circulent et se garent sur le quai Henri Chardon.

Barfleur accueille chaque année entre 400 et 500 000 visiteurs et nous observons tous que la fréquentation des véhicules, sur le site portuaire et aux alentours, est très forte en haute saison. Il serait bon de réussir à alléger pour les riverains, pour la profession de la pêche ainsi que pour les visiteurs qui pourraient jouir de l'espace plus sereinement.

La base nautique

Propriété de la commune, la base nautique nécessite un programme de travaux d'entretien prévus au printemps de l'année 2021.

Une ouverture d'une baie vitrée en façade destinée à améliorer la surveillance du plan d'eau est actuellement à l'étude pour une réalisation au cours de l'hiver 2021-2022.

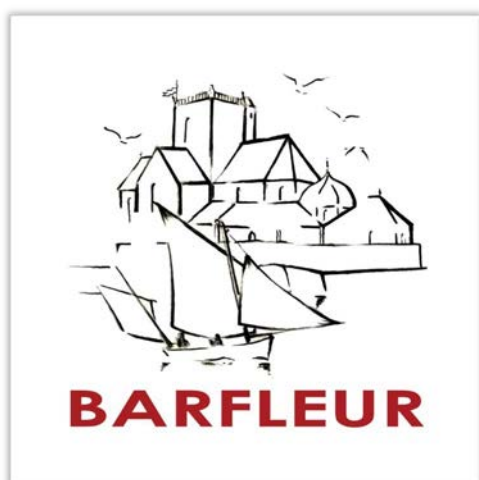


L'aménagement du quai Henri Chardon (2022 au plus tôt)

Une réflexion est en cours entre la municipalité et la SPL des ports de la Manche, concessionnaire de l'espace portuaire, pour apporter une amélioration au plan de stationnement et de circulation sur les quais.

Nous souhaitons que la voie de roulement soit déplacée de façon à casser la vitesse parfois excessive des véhicules, dégager la vue sur le port à partir de chaque terrasse de restaurant ce qui permettra d'alléger le stationnement, et enfin réduire la circulation automobile au-delà de la place vers l'église.

Ce futur aménagement est à l'état de réflexion et ne verra pas le jour avant 2022. Nous ne manquerons pas d'organiser une présentation publique du projet pour recueillir l'avis de la population, des professionnels de la pêche ainsi que celui des commerçants du village.



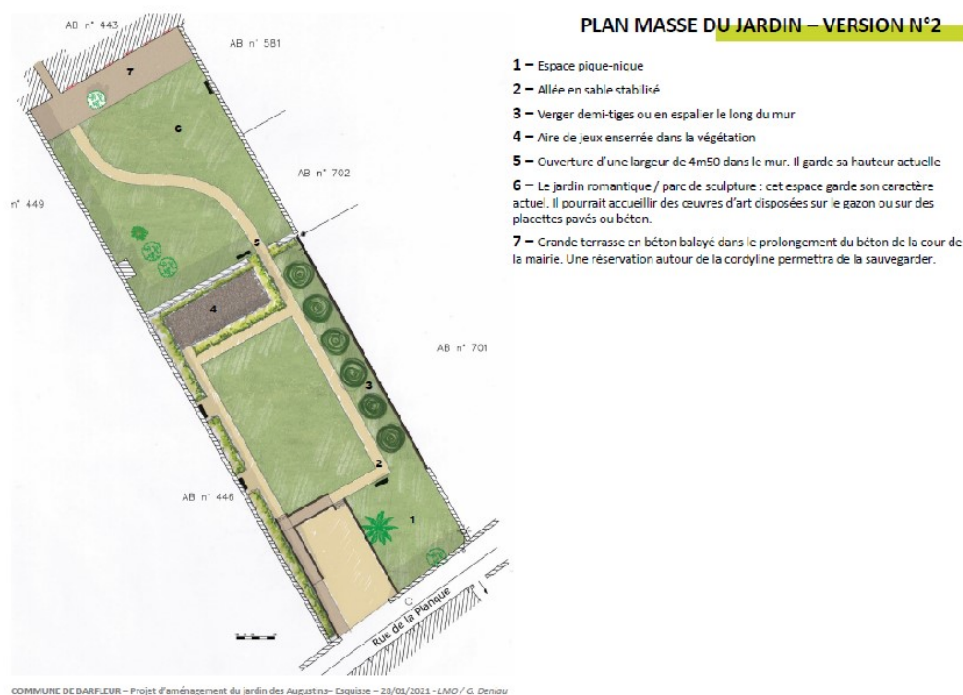
Les travaux de restauration de l'église

Le partenariat avec les Amis de l'église fonctionne toujours de façon très rôdée. L'association a soumis à la municipalité une liste de travaux à entreprendre. Le conseil municipal a décidé de retenir les travaux de gros œuvre, toiture et joints muraux qui n'avaient pas été réalisés lors de la campagne de travaux du début des années 2000. Les dossiers seront montés en cours d'année avec demandes de subventions à la DRAC.

Le jardin des Augustins

L'extension et l'aménagement du Jardin des Augustins a été mise en sommeil pendant plusieurs mois, le contexte sanitaire nous orientant vers d'autres considérations plus urgentes. Le cabinet de maîtrise d'œuvre LMO, associé à Mme Gwenaelle Deniau paysagiste, a été sollicité pour nous aider à faire les meilleurs choix en matière d'aménagement. Plusieurs axes de travail ressortent de nos discussions et réflexions :

1. La serre que nous souhaitons conserver tout en la déplaçant, apparaît comme un élément dangereux avec ses vitres en verre simple. Elle pourrait être la cause d'accidents et cela nous conduit à la supprimer purement et simplement. La commune est prête à la céder, le démontage étant effectué par l'acquéreur ;
2. Nous avons envisagé d'abattre le mur de séparation entre les deux parcelles (jardin d'origine et extension) de façon à retrouver la parcelle unique d'autrefois (source cadastre ancien). Madame Deniau nous a fait remarquer que cela aurait pour effet de rompre le romantisme qui caractérise le jardin d'origine. Ce mur sera finalement conservé. Seule une ouverture de 4,50 mètres de largeur sera aménagée pour permettre une circulation facile entre les deux parties du jardin et une découverte progressive de l'ensemble ;
3. L'entrée sud du côté de la rue de la Planque sera aménagée sans portail pour laisser libre l'accès au jardin et faciliter l'accessibilité, notamment aux personnes à mobilité réduite ;
4. Une haie à feuillages persistants sera plantée le long de la parcelle privée voisine. Nous abandonnons l'idée de construire un mur de clôture puisque nous ne récupérerons pas les pierres du mur qui sert d'appui à la serre ;
5. Une grande terrasse sera aménagée au droit du bâtiment des Augustins. Elle pourra servir de lieu d'animations pour la bibliothèque par exemple ;
6. L'aire de jeux pour enfants, installée ici provisoirement, sera déplacée sur un autre site car elle ne correspond pas au style de l'endroit. De nouveaux jeux à base de matériaux naturels tels que le bois, plus en harmonie avec ce jardin, seront créés.
7. Les quelques arbres intéressants seront conservés et des plantations nouvelles seront effectuées. Il est envisagé de réserver un espace pour un jardin associatif partagé.



Au terme de cette refonte, nous obtiendrons un lieu très intéressant qui respectera profondément le patrimoine bâti et cette sensation de quiétude qui sied déjà au jardin des Augustins originel.

2021, deux événements annoncés...

Côté culture... 500^e anniversaire de la naissance de Gilles de Gouberville

En 1521 naissait Gilles Picot, petit seigneur local promis à tomber dans l'oubli si son assiduité à écrire ses « Mises et recettes » ne l'avait pas ouvert à une toute autre destinée. Il y raconte, jour après jour, ses interactions avec ses contemporains du Cotentin : vivant au Mesnil au Val, il était seigneur de Gouberville, visiteur assidu des marchés et des châteaux de Cherbourg et Valognes, se fournissait en poisson et en huîtres à Barfleur, ou Réville, prenait régulièrement le chemin des grèves pour visiter sa soeur à Gréville (...). Il exerçait ses fonctions d'officier des Eaux et Forêts dans la forêt de Brix (...). Ses voyages le conduisaient à Saint-Lô, Avranches, Coutances, mais aussi à Bayeux et Caen. Il devint seigneur de Russy dans le Bessin, alla à Rouen plaider à la « table de marbre » et se faire soigner, ainsi qu'à Blois pour pétitionner le Roi. Il eut pour amis de fameux corsaires et depuis l'anse Saint-Germain dans la Hague s'embarqua pour un « week-end » à Aurigny.

Contemporain de Montaigne, Gouberville reste le seul auteur de tout l'Ouest de la France à avoir décrit le monde rural de la fin de la Renaissance. Son écrit est analysé à Paris et Rome comme à Harvard, Oxford ou Tokyo et il est abondamment cité dans les recherches sociologiques et historiques contemporaines.



Le Comité Gilles de Gouberville, association créée en 1986, propose la mise en place d'un projet culturel et touristique à l'échelle du Cotentin à l'occasion du 500^e anniversaire du grand auteur normand. La commune de Barfleur a souhaité s'associer à ce projet pour honorer la mémoire de ce célèbre témoin de notre histoire. C'est ainsi qu'à partir de mai et pour tout l'été, un triangle de panneaux sera présenté sur le territoire de la commune -sans que l'endroit en soit encore précisément déterminé.

Côté sport... Accueil à Barfleur de la 82^e semaine fédérale de cyclotourisme

Chaque année, la Fédération Française du Cyclotourisme réunit sur un point du territoire national quelque 10 à 12 000 pratiquants -hors accompagnants- pour une semaine de parcours de découverte nécessitant l'appui de près de 2 000 bénévoles. Le Cotentin a été le territoire élu pour 2021 et Valognes choisie comme ville organisatrice. De ce point de départ, chaque jour de la semaine, du 26 au 31 juillet, plusieurs circuits seront organisés et proposés aux cyclistes, randonneurs et VTT.

Sollicités par le club « Val de Saire Cyclo », nous nous sommes déclarés prêts à accueillir la manifestation à Barfleur le mercredi 28 juillet, en concurrence avec des parcours proposés vers Cherbourg et Saint-Pierre-Eglise.

Barfleuraises et Barfleuraux, préparez vous en cette journée à accueillir les concurrents dans la joie et la bonne humeur ! Des animations ou décorations sur le thème du vélo réalisées par les habitants seront les bienvenues.



À vélo tout est plus beau !

La mairie quant à elle, outre l'aménagement de la circulation, mettra à disposition des spécialistes de l'histoire locale ou des techniques de pêche pour celles et ceux qui souhaiteraient s'instruire en route. Car il n'est pas interdit de flâner sur le parcours : place à la découverte, la semaine fédérale n'a rien d'une compétition !

Stationnement : 200 places supplémentaires à aménager

Le parking du stade et de l'EHPAD

Ce projet qui a été initié pendant la mandature précédente est quasiment prêt à être réalisé. Les plans d'aménagement ont été finalisés sous maîtrise d'œuvre de la société LMO. Notre ambition est de mettre à disposition 120 nouvelles places de stationnement qui serviront aux usagers du stade, au personnel et aux visiteurs de l'EHPAD, à la population barfleuraise ainsi qu'aux touristes qui viennent visiter notre village.

La sélection des entreprises a été effectuée début janvier et le plan de financement adopté par le conseil municipal. Sur un budget d'environ 260.000 euros TTC, nous avons eu la bonne surprise de recevoir un fonds de concours de 70.000 euros attribué par la communauté d'agglomération du Cotentin. Merci à elle et à son président David Margueritte pour leur soutien. Une contribution du département pourrait être reçue à hauteur de 13.800 euros mais n'est pas encore confirmée.



Le lancement des travaux est malgré tout suspendu à la décision de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, qui doit faire part de sa décision d'effectuer ou non des fouilles archéologiques sur le site. Dans l'éventualité d'une décision positive, le projet se trouverait décalé d'environ 1 an.

Le terrain des pêcheurs fait actuellement l'objet d'une vaste opération de nettoyage.

Dans un premier temps les pêcheurs ont été invités à récupérer leur matériel. Un important travail a été ensuite mené en vue de trier et d'éliminer pour partie la multitude de filets et appareils de pêche en ferraille qui l'encombraient. Pour ce faire, les ouvriers de la commune ont été aidés des services de la CAC et de la déchetterie d'Anneville-en-Saire, ainsi que de bénévoles : ils en sont tous chaleureusement remerciés.



Une seconde étape de nettoyage a été confiée à une entreprise. Les bateaux abandonnés ont été détruits et évacués, le terrain totalement dégagé. Il s'agit maintenant, objectif final de la municipalité, de créer une cinquantaine de places de parking à l'usage des voitures de façon à permettre d'alléger le stationnement sur le domaine portuaire dont l'ambiance s'avère trop routière en haute saison touristique. Tout sera mis en œuvre pour l'entrée en fonction de cette nouvelle aire de stationnement dès l'été prochain.

Le parking de la Jannière (ancienne station d'épuration)

A plus long terme, notre objectif est là aussi de **créer 40 places** de stationnement à usage des voitures et camping-cars, avec possibilité de vidange des eaux usées pour ces derniers puisque le terrain est raccordé à la nouvelle station de traitement des eaux usées.

Evacuation des eaux pluviales

Avec les fortes précipitations de ces dernières semaines, nous constatons que notre réseau pluvial comporte certains défauts soit de conception, soit d'entretien. Depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence « eaux pluviales urbaines » a été transférée par voie législative à la communauté d'agglomération du Cotentin. Celle-ci a récemment sollicité les communes pour leur proposer de conserver la gestion de cette compétence, et le conseil municipal a émis le souhait, lors de sa séance du 12 janvier dernier, de laisser le Cotentin l'exercer.

Concrètement, la mairie reste le point d'accueil d'éventuelles réclamations, qu'elle transmettra au Cotentin. Sur certains des problèmes rencontrés, lorsque l'urgence le commandait dans cette période de transition pour la prise de gestion, la municipalité est intervenue directement pour ordonner des diagnostics, ou pour faire curer certaines conduites qui le nécessitaient.

Concernant la rue de la Cité, un diagnostic approfondi a été réalisé par le Cotentin, qui va conduire des travaux afin d'apporter une solution aux dysfonctionnements constatés en sous-sol du trottoir au droit de certaines habitations.

Par ailleurs la municipalité a très récemment fait curer des conduites d'eaux pluviales rue Saint Thomas et Quai Henri Chardon.

Une visite d'un spécialiste des eaux pluviales a été effectuée rue des Écoles où nous nous heurtons à une difficulté de pentes très faibles. À partir d'une certaine hauteur d'eau dans le marais, c'est celui-ci qui alimente le point bas de la rue des Ecoles et non l'inverse comme on le souhaiterait. Il est envisagé de poser un clapet anti-retour sur la conduite qui plonge dans le marais, et d'installer en complément une pompe de relevage dans la rue des Écoles afin d'évacuer l'eau de pluie.



Enfin, pour le centre de débarque où la raquette de retournement des camions est en permanence inondée (là aussi le terrain est plus bas que le marais) nous envisageons un muret pour contenir l'eau du marais et une pompe de relevage afin d'évacuer les eaux de pluie ou d'infiltration.

Le MORA



La municipalité a déjà communiqué à plusieurs reprises sur le bâtiment du MORA qu'elle a acquis en septembre 2019. L'objectif est de constituer un espace dédié aux associations et à la culture, au bénéfice de la population, des jeunes et des moins jeunes.

Ce lieu pourra accueillir des spectacles de théâtre, des projections de films ou vidéos, des concerts divers (Jazz, musique classique, musique de chambre... ou disciplines modernes), des cours de musique, de chant, de théâtre, de danse..., le banquet des Aînés de Barfleur, le Noël des enfants, la cérémonie des vœux de la municipalité,

des expositions d'œuvres d'art -peintures, sculptures...-, le Salon du livre avec utilisation des deux niveaux, des conférences, réceptions, vins d'honneur, l'accueil d'une assemblée générale ou d'un séminaire avec possibilité d'utiliser le rez-de-chaussée pour la restauration des « séminaristes ».

La maison adjacente a été légèrement modifiée pour accueillir le logement de fonction du régisseur du camping municipal, qui y habite désormais depuis octobre 2020. Cette maisonnette est louée par la commune au camping municipal qui s'acquitte d'un loyer. Ce loyer permettra de faire face au fonctionnement courant de l'ensemble, en particulier les consommations d'eau et d'électricité, les taxes locales et les dépenses courantes diverses.

Pour ce qui concerne le bâtiment principal, nous effectuons certains travaux d'aménagement intérieur en régie de façon à minimiser les coûts.

Après la remise en état d'un logement communal, Vincent, ouvrier communal, - généreusement secondé de Joël Lebrun conseiller municipal délégué - travaille prioritairement au MORA. Sébastien a donc été embauché en contrat temporaire, jusqu'à la fin de l'été, pour seconder Aurélien. Cette configuration à trois ouvriers communaux est, de ce fait, provisoire.



Au-delà de l'aménagement intérieur, la réfection de la toiture du bâtiment principal interviendra très prochainement. Un gros travail d'électricité doit être entrepris, de nombreux équipements ayant été retirés avant la vente.

Quelques travaux d'aménagement de la cour devront enfin être menés pour faciliter l'accès des véhicules au site.

L'EHPAD - Projet immobilier

L'EHPAD du Val de Saire (113 chambres) comporte deux sites distincts, la Goudalie à Saint Vaast La Hougue (65 chambres) et le Chosel à Barfleur (48 chambres).



Site La Goudalie à Saint Vaast La Hougue

L'urgence est de construire un nouveau bâtiment à Saint-Vaast car le site de la Goudalie est devenu obsolète, avec plusieurs chambres envahies par la mэрule. Il sera construit à l'entrée de la ville près de la route de Quettehou.

Trois plateaux de 24 chambres sont envisagés, soit 72 chambres d'accueil de résidents, auxquelles il faut ajouter une unité spécifique « Alzheimer » de 15 places.

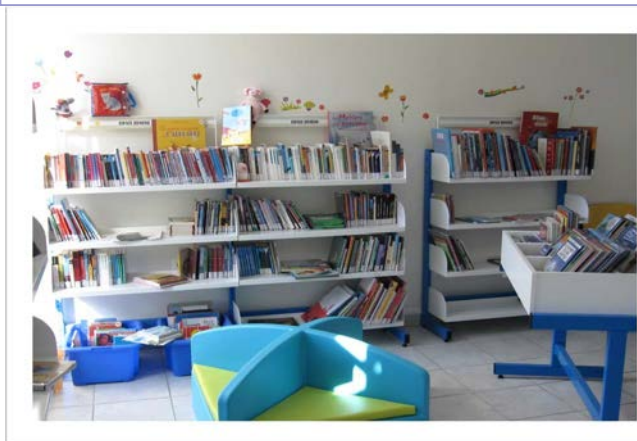
Le site de Barfleur quant à lui sera remis aux normes et reconfiguré.

Il accueillera le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) qui sera mieux positionné géographiquement puisque son périmètre d'intervention couvre les deux anciens cantons de Quettehou et Saint-Pierre-Église. Un groupe de travail a été constitué avec des professionnels, des élus et des représentants de l'administration sanitaire, de façon à proposer au conseil d'administration de l'EHPAD un projet novateur qui devra préfigurer (selon l'objectif fixé par le département) « l'EHPAD du futur » dans la Manche.



Site Le Chosel à Barfleur

La bibliothèque municipale



L'équipe de la bibliothèque est heureuse de voir s'achever cette année difficile qui l'a empêchée d'ouvrir normalement ses portes et de vous accueillir.

Elle part confiante sur l'année 2021 avec :

- ♦ une équipe complétée et renforcée,
- ♦ une nouvelle convention signée avec la Bibliothèque Départementale de la Manche qui met en perspective le développement de l'activité (dont un accès à « la boîte à SEL » qui permet, entre autres, la lecture de magazines en ligne),
- la reprise d'une ouverture de 3 jours par semaine,
- la reconduite espérée des animations (en particulier à destination des enfants avec l'histoire de la Blanche Nef),
- l'ouverture, dans l'ancien office de tourisme, du nouveau lieu, « La Boîte à livres », sous réserve des conditions sanitaires.

En 2021, les bénévoles seront heureuses de vous accueillir, toujours dans le plus strict respect des directives santé.

Marie Joëlle ANDRE, responsable de la bibliothèque
Conseillère municipale déléguée



Le service technique

Chaque jour, vous rencontrez ou croisez Aurélien, Vincent, et Sébastien (en contrat temporaire) dans leurs fonctions. Ils composent l'équipe technique destinée à améliorer le cadre de vie des Barfleuraises et Barfleuraux. Leur travail est réparti entre quatre grands domaines :

La voirie :

- ♦ balayage/état routier,
- ♦ signalisation verticale et horizontale,
- ♦ nettoyage des fossés et accotements,
- ♦ ramassage quotidien des poubelles quai Henri Chardon,
- ♦ ramassage des encombrants,
- ♦ nettoyage de l'espace du marché,
- ♦ décorations de Noël...

Les manifestations :

- ♦ apports logistiques et techniques...

Les espaces verts :

- ♦ taillage,
- ♦ élagage,
- ♦ fleurissement,
- ♦ tonte,
- ♦ entretien des massifs,
- ♦ ramassage des déchets verts...

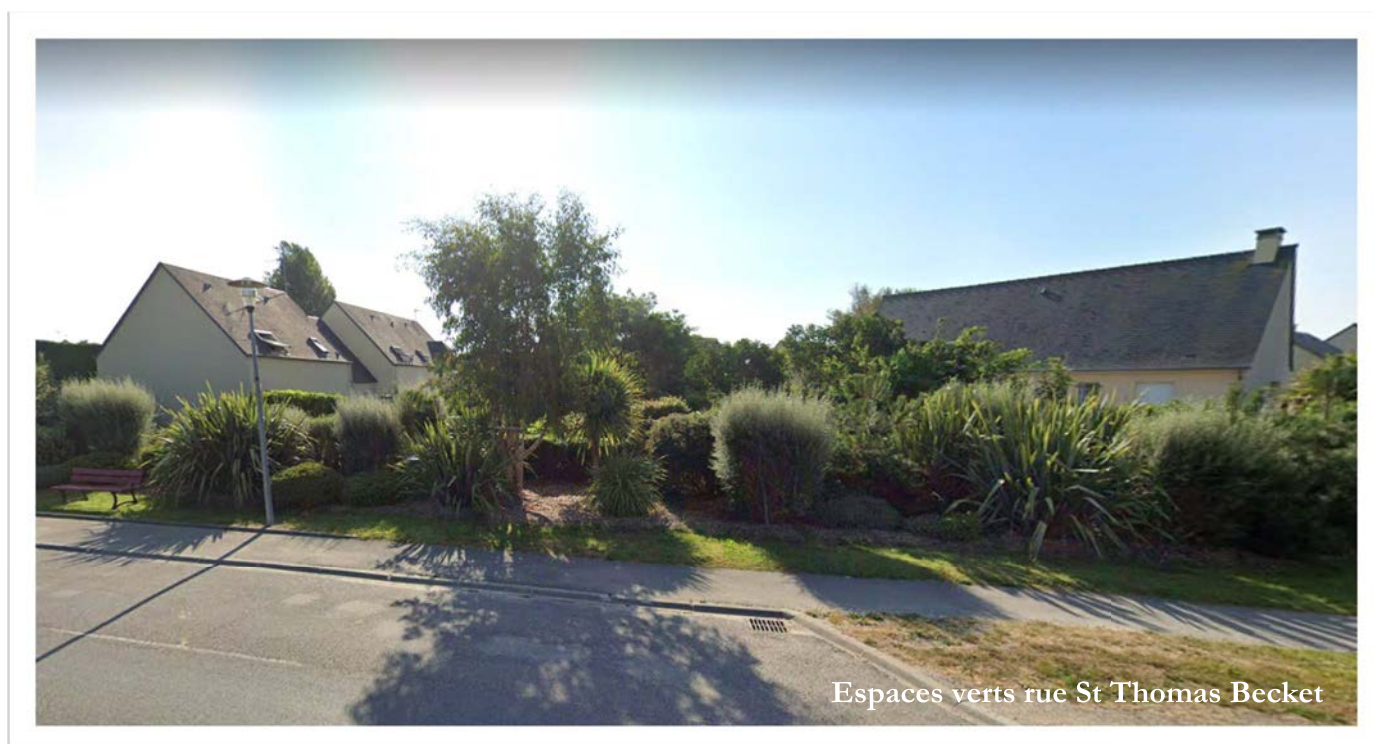
L'entretien des bâtiments communaux :

- ♦ petite maçonnerie,
- ♦ menuiserie,
- ♦ peinture...

Les ouvriers communaux participent également à des travaux divers et ponctuels au service de notre commune : nettoyage du terrain des pêcheurs, aménagement du Mora, rénovation de locaux municipaux...

S'ils abattent un travail d'entretien conséquent pour rendre notre village plus beau, plus propre, plus accueillant, cet entretien est aussi l'affaire de tous : chaque Barfleuraise, chaque Barfleuraux est invité à participer à l'effort collectif en gérant correctement ses déchets, en nettoyant son devant de porte, son caniveau sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

La contribution de chacun à la propreté et à la qualité de vie de notre village est un apport précieux pour le bien-être de tous. Soyez-en remerciés.



Le centre de débarque



Construit en 2005 et financé par des fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux, le centre de débarque est propriété de la commune. Lors de son ouverture, sa gestion en a été confiée à la criée de Cherbourg. Outil au service du monde de la pêche professionnelle, son objet initial a été affecté par la disparition de la très regrettée « moule de Barfleur ». Confrontée à un difficile équilibre du compte d'exploitation du centre, la criée de Cherbourg a alors résilié la convention qui la liait à la commune de Barfleur. Depuis lors, celle-ci en assure en direct la gestion.

Son point de pesée, présent dans l'enceinte du local et géré par la SPL portuaire, donne à Barfleur le statut de « Point de débarquement des produits de la pêche » au même titre que les ports de Saint-Vaast la Hougue, Cherbourg-en-Cotentin, Barneville-Carteret, Pirou et Granville. Le conseil municipal, décidé à maintenir le fonctionnement du centre, procéda dans une première étape à la réparation de la climatisation sur une partie des locaux, à la rénovation du système du point de pesée et au changement du système de contrôle d'accès. Ces travaux réalisés, la commune était en mesure de mettre en location les espaces intérieurs.

Pratiquent actuellement le centre de débarque, les pêcheurs, utilisateurs du point de pesée, ainsi que deux locataires : un armement de pêche barfleuraux et un entrepreneur transformateur des produits de la pêche.

Ce centre d'activité exige minutie dans sa gestion et permanence dans son suivi technique. Le tout est assuré par Jean-Louis Dhiver, conseiller municipal délégué, spécialement investi dans cette mission depuis de nombreuses années. La commune, soucieuse d'affirmer la vocation économique du centre de débarque et son maintien au profit de la filière de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, mène actuellement une réflexion destinée à optimiser son occupation.

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Un Noël un peu avant l'heure !

Comme chaque année, le CCAS a fait des heureux : c'est en effet le samedi 12 décembre 2020 que le Père Noël a fait le bonheur des enfants de Barfleur. Il est arrivé à bord de sa calèche, accompagné de la Mère Noël, pour visiter les enfants âgés de moins de 16 ans.



Le Père Noël a commencé sa tournée par la rue saint Thomas Becket, puis la rue du Val de Saire, la rue de la Planque, a continué par la rue de la Cité, la rue Pierre Salley pour terminer rue Julie Postel.

Il a distribué des cadeaux, des chocolats et des clémentines à 24 petits barfleuraux.

Un bel après-midi qui a apporté un peu de gaieté à des enfants ravis, en cette période pas toujours facile pour tous.



Le repas des Aînés



Le repas annuel des Aînés n'a pu avoir lieu dans sa forme traditionnelle en raison de la crise sanitaire.

Les membres du CCAS ont malgré tout tenu à offrir aux Aînés de Barfleur un moment de convivialité et de partage.

Ainsi, les Barfleuraux répondant aux conditions d'attribution - être résident principal à Barfleur et avoir 67 ans dans l'année 2020 - ont été invités à s'inscrire en mairie pour bénéficier d'un bon restaurant pour un repas d'une valeur de 45 €. Ce bon sera à utiliser dans un restaurant barfleuraux.

Nos aînés pourront y aller seul(e), à deux, à trois ou jusqu'à six, grand maximum, de façon à préserver la convivialité dans le strict respect des consignes sanitaires.

Les bons seront adressés dès la réouverture des restaurants dont nous souhaitons pour nos commerces qu'elle intervienne le plus rapidement possible.

La période d'utilisation des bons restaurant s'étalera jusqu'au 30 juin 2021, voire au-delà.

Notons que cette formule exceptionnelle a séduit le plus grand nombre car 130 personnes se sont inscrites cette année contre 62 en 2019 !

Les Plus Beaux Villages de France

Le label détenu par le village de Barfleur doit être réévalué en 2021. Une visite du délégué général de l'association a eu lieu en 2020 pour faire le point sur l'état général du village, les améliorations apportées depuis la dernière évaluation de 2013, les projets d'avenir. Pour rappel, la commission qualité de l'association des PBVF avait émis quelques réserves en 2013, en particulier l'ambiance routière qui règne sur le domaine portuaire, avec trop de véhicules en stationnement ou en circulation, et le manque d'espace réservé aux piétons.



La suppression des camping-cars sur le parking de l'ancienne capitainerie, la constitution de l'esplanade où se tient désormais le marché, la réfection de nombreuses rues dont l'emblématique rue Saint-Nicolas montrent à l'évidence que ces réserves ont été prises en compte par la municipalité. Il reste encore beaucoup d'améliorations à faire pour que le ressenti des habitants et des visiteurs soit exceptionnel, mais la tendance a été impulsée.

Nous pouvons raisonnablement penser que le label sera reconduit, avec de probables réserves qui auront pour effet de nous stimuler dans une dynamique de progression permanente.

La Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche (SPL)



La SPL d'exploitation portuaire de la Manche assure depuis janvier 2018 la gestion du port de Barfleur. Sont de son ressort, le bassin lui-même, et ses activités pêche et plaisance, ainsi que les terre-pleins qui l'entourent et qui accueillent terrasses de cafés et restaurants, étals ambulants, forains etc, via des AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire).

L'expertise professionnelle de la SPL permet au monde de la pêche de bénéficier de prestations techniques de qualité nécessaires à son activité.

Ont ainsi été opérés, en 2020, de nombreux travaux d'entretien et de rénovation du port :

- ♦ remplacement des chaînes-mères des mouillages,
- ♦ régalaage des fonds le long du quai Henri Chardon en vue d'améliorer les possibilités d'accès des bateaux de pêche et déplacement des sédiments correspondants dans la partie sud du port,
- ♦ repositionnement des différents bateaux de pêche le long du bord à quai afin d'en optimiser l'espace et de permettre une extension des plages de sortie en mer de la vedette SNSM,
- ♦ conséquemment à cette opération changement des « organeaux » et « crampes » destinés aux amarrages à quai,
- ♦ changement des bornes électriques le long des quais.

En 2021, sont prévus :

- ♦ le changement des chaînes-filles des mouillages,
- ♦ la mise à niveau de la station carburant pêche dont l'exploitation sera directement reprise par la SPL,
- ♦ la suppression des cuves d'huiles enterrées et l'acquisition d'une cuve extérieure dont l'emplacement n'est pas encore décidé,
- ♦ des travaux de maçonnerie de la cale de l'église.

L'Office de Tourisme



Le nouveau bureau d'information touristique de Barfleur

Depuis son installation, la Communauté d'agglomération du Cotentin a affirmé son ambition en matière de développement touristique. Cette volonté s'est traduite de manière concrète avec la création, le 1er janvier 2018, de la Société Publique Locale - SPL de Développement Touristique du Cotentin, afin de porter l'Office de Tourisme du Cotentin, lui-même gestionnaire des Bureaux d'Information Touristique (BIT) répartis sur le territoire.

Cette année, a été enclenchée une phase de modernisation. Les bureaux de Barfleur - récemment déplacé de la maison des douanes vers la rue Saint Thomas - et de Barneville-Carteret ont été les premiers à bénéficier du concept « store ». Celui-ci vise à promouvoir l'image et les produits du Cotentin sous le développement de la marque « Cotentin, unique par nature ».

L'objectif est de donner une cohérence et une unité visuelle aux différents bureaux d'accueil. Par conséquent, le visiteur ne vient plus à l'Office de Tourisme de Carteret ou de Barfleur, mais il pousse la porte d'une structure unifiée, celle de l'Office de Tourisme du Cotentin. Dans ces nouveaux espaces, le visiteur peut trouver des informations pré-ciblées sur les demandes récurrentes et utiliser des outils numériques présentant les activités touristiques.

Ce programme s'inscrit dans une réflexion globale appelée SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) qui vise à optimiser l'accueil au vu des nouveaux modes de consommation (numérique notamment). Au delà des bureaux d'information touristique, l'Office de Tourisme va désormais au-devant du client avec de nouveaux dispositifs comme l'accueil hors les murs (marchés, festivals...) ou la mise à disposition d'outils digitaux innovants.

En 2020, la fréquentation du bureau de Barfleur a été globalement satisfaisante compte tenu du contexte inédit (plus de 7 000 contacts enregistrés au BIT). Le nombre de nuitées déclarées sur la commune (plus de 13 000) témoigne de l'intérêt renouvelé des visiteurs pour redécouvrir ou séjourner dans la perle du Val de Saire, l'unique village de la Manche classé parmi les Plus Beaux Villages de France.

Office de tourisme du Cotentin



Le camping municipal



Avec des pronostics incertains pour la saison estivale 2020, le camping municipal La Blanche Nef a pu préserver un chiffre d'affaires acceptable et minimiser les dommages avec une baisse limitée à 20%.

Dès la réouverture post confinement le 2 juin, nous pensions que le camping allait être pris d'assaut par des campeurs très motivés et privés de séjours printaniers, mais ce que nous espérions n'est pas arrivé. La fréquentation a démarré doucement tout au long du mois, pour finalement s'intensifier très fortement dès la deuxième semaine de juillet et ne plus s'arrêter jusque fin août. Cette haute saison a été marquée par le nombre important de refus de réservation car le camping était saturé.

Tous les membres de l'équipe du camping ont dû s'adapter à la crise sanitaire en adoptant un protocole strict afin d'accueillir nos campeurs en toute sécurité.

En termes d'investissement, le camping a dû s'ajuster au contexte de la pandémie. De ce fait, le camping a investi au printemps dans un mobil-home de deux chambres destiné à la location puis dans un second en fin d'année. Des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite ont été diligentés en 2020 et ont commencé dès le mois de janvier 2021 ainsi que le remplacement de la barrière automatique.

Pour la prochaine saison, qui, nous l'espérons, sera ensoleillée et débarrassée de la crise sanitaire, nous comptons investir dans 3 mobil-homes de location supplémentaires qui auront vue sur mer, continuer la réfection de la voirie et enfin commencer les travaux du nouvel accueil.

Ludovic Barassin
Régisseur du camping de la Blanche-Nef



Éléments budgétaires (source : compte administratif 2020)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

Charges à caractère général	127 359,13 €
Charges de personnel	166 923,06 €
Atténuation de produits	57 886,00 €
Autres charges de gestion courante	64 881,53 €
Charges financières	5 616,56 €
Charges exceptionnelles	- €
Dotations aux provisions	- €
Dépenses imprévues	- €
Opérations d'ordre entre sections	22 697,00 €
TOTAL	445 363,28 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux provisions
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre entre sections

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Atténuation de charges	560,67 €
Produits des services	2 761,36 €
Impôts et taxes	384 297,57 €
Dotations et participations	192 791,03 €
Autres produits de gestion courante	20 653,29 €
Produits financiers	6,34 €
Produits exceptionnels	16 607,52 €
Reprise sur amort. et provisions	27 284,80 €
TOTAL	644 962,58 €

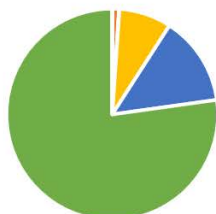


- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Reprise sur amort. et provisions

Fonctionnement : excédent 199 599,30 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'équip. Versées	2 085,00 €
Immobilisations corporelles	131,89 €
Subventions d'investissement	16 155,00 €
Remboursement d'emprunts	27 581,87 €
Total des opérations d'équipement	155 669,35 €
Autres immos financières	- €
Opérations patrimoniales	- €
TOTAL	201 623,11 €



- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équip. Versées
- Immobilisations corporelles
- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunts
- Total des opérations d'équipement
- Autres immos financières
- Opérations patrimoniales

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Subventions d'investissement	- €
Emprunts et dettes assimilées	- €
Dotations, Fonds divers, Réserves	46 732,49 €
Excédents de fonctionnement capital.	276 422,26 €
Immobilisations corporelles	548,00 €
Autres immos financières	- €
Amortissement des immobilisations	22 697,00 €
Opérations d'ordre entre sections	- €
Opérations patrimoniales	- €
TOTAL	346 399,75 €



- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées
- Dotations, Fonds divers, Réserves
- Excédents de fonctionnement capital.
- Immobilisations corporelles
- Autres immos financières
- Amortissement des immobilisations
- Opérations d'ordre entre sections
- Opérations patrimoniales

Investissement : excédent 144 776,64 €

Comité de Jumelage avec Lyme Regis (Angleterre)



Le Comité de Jumelage entre Barfleur et Lyme Regis, port anglais du Dorset, existe depuis 2011. Une charte entre les représentants de nos communes respectives a été signée en 2013. Son but est de créer des liens entre nos deux ports de chaque côté de la Manche avec nos différences et notre passé commun anglo-normand. Le Comité a organisé plusieurs événements dans cet esprit :

- en 2014 : célébration de l'anniversaire du Débarquement et de la libération de Barfleur, se concluant par un petit bal sur les quais,
- en 2016 : commémoration de la bataille d'Hastings labellisée par le département,
- en 2017 : conférence « Autour de la bataille d'Hastings »,
- en juin 2019 : exposition du souvenir, en lien avec l'ONHCVG et Histoires de Mémoire ; conférence « L'honneur au féminin » sur la formation donnée en Angleterre par les services secrets britanniques à de jeunes françaises désireuses de s'engager dans la Résistance,
- le 25 novembre 2020 : commémoration du Naufrage de la Blanche Nef, pour le 900^e anniversaire de l'événement, en lien avec la municipalité de Barfleur.

Mais notre principale activité depuis 2015 demeure l'organisation de l'accueil d'habitants de Lyme Regis à Barfleur et de la visite de Barfleurlais à Lyme Regis, chaque année en alternance.

Par des échanges bilingues réguliers, entre deux visites, nos relations s'approfondissent et nos liens se renforcent d'année en année.

Sylvie Dhiver Présidente - Conseillère municipale
Contact : c.dejumelagebarfleurlymeregis@gmail.com

Cercle latin de Barfleur...

Depuis décembre 2018, Il existe un cercle de conversation latine à Barfleur. Ce cercle est animé par une Barfleuraise retraitée de l'Éducation Nationale, agrégée de Lettres Classiques.

Les séances sont gratuites et ouvertes à tous (il n'est pas nécessaire d'avoir étudié le latin auparavant pour y participer). La pratique de la conversation latine permet un ancrage dans la culture européenne, une approche savoureuse des mots français, anglais, normands... et un exercice convivial pour les neurones.

Hors confinement, les réunions sont hebdomadaires, elles se tiennent chaque mercredi de 18h00 à 19h00 dans la Salle de l'Amitié.

Commémoration du naufrage du vaisseau « la Blanche Nef »



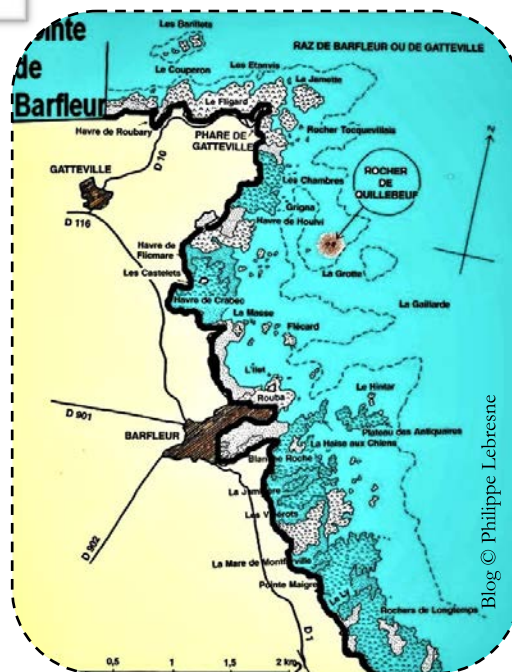
Le 25 novembre 2020, les municipalités de Barfleur et de Gatteville Le Phare se sont associées pour célébrer le 900^{ème} anniversaire du naufrage du vaisseau « La Blanche Nef ».

Une cérémonie a eu lieu face au rocher de Quillebeuf, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, avec un nombre de participants limité.

C'est en effet le 25 novembre 1120, jour de la Sainte Catherine, en pleines réjouissances populaires, que Henri 1er Beauclerc, duc de Normandie et roi d'Angleterre, quitte Barfleur pour les côtes anglaises.

Son fils de 17 ans, Guillaume Adelin, son héritier, embarque à son tour sur un autre vaisseau, la Blanche-Nef, pilotée par Thomas, fils d'Étienne.

Ce dernier était le pilote du Mora, qui cinquante-quatre ans auparavant, mena le duc Guillaume (père d'Henri) vers Hastings. La Blanche-Nef n'alla pas loin : elle se fracassa sur le rocher de Quillebeuf au sortir du port. Un seul passager survécut au naufrage. La mort de Guillaume Adelin eut de funestes conséquences pour la Normandie, pour l'Angleterre et pour la France.



900 ans plus tard, Barfleur a fait mémoire de cet événement en hissant des pavillons normands, en berne, sur différents bâtiments de notre cité et en sonnant le glas à 17h00.

Le Comité de Jumelage Barfleur Lyme Regis avait également proposé une action individuelle, relayée sur les réseaux sociaux, afin que ceux dont le domicile se trouvait à moins d'un km de la mer (ou d'une rivière) aillent, ce 25 novembre dans la journée, jeter à l'eau une fleur, afin de s'associer à cette commémoration.

L'équipe du camping municipal La Blanche Nef a elle aussi déposé une gerbe à la mémoire des disparus.



Les Amis de l'église de Barfleur

L'été musical de Barfleur 2020

Ce n'était pas gagné de pouvoir organiser nos concerts dans l'église sans créer de cluster Covid-19 et de déficit budgétaire !

Grâce à la volonté et à la force de persuasion de notre président, Laurent Clotteau, l'équipe de l'Été Musical a décidé de maintenir l'événement avec des adaptations spécifiques de sécurité sanitaire.

Les musiciens eux-mêmes, en manque de concert depuis février, ont insisté pour venir... et ce sont eux qui ont proposé de jouer deux fois de suite pour le même cachet, pour qu'on puisse accueillir un nombre de spectateurs suffisant pour équilibrer le budget. Un geste magnifique !

Ainsi dit, ainsi fait : 5 concerts doubles ont eu lieu dans le respect des mesures sanitaires, avec une première édition à 17h30 et une deuxième à 20h30.

Pari gagné : nous avons accueilli le même nombre de spectateurs que l'année dernière ! Budget sauvé, public joyeux derrière les masques et musiciens reconnaissants et tellement heureux d'avoir pu jouer qu'ils n'ont pas fait état de leur grande fatigue...

Le programme était d'un niveau exceptionnel : le célèbre Frédéric Lodéon est venu ouvrir le festival le 26 juillet avec deux grands talents : Marina Chiche au violon et Aurélien Pascal au violoncelle. Ensuite, le 28 juillet, le Quatuor Ludwig a joué du Beethoven à l'occasion de son 250^e anniversaire. Le 2 août notre grande et fidèle pianiste Claire Désert était là, merveilleusement accompagnée du flûtiste Philippe Bernold. Le 10 août ce sont les Virtuoses de Cologne, fabuleux orchestre à cordes, accompagnés par Ion Malcoci à la flûte de Pan, qui ont envoûté le public. Et notre marraine, l'immense pianiste Anne Queffelec, est venue clôturer ce festival le 15 août, avec la 1^{ère}, la 14^{ème} et la dernière sonate de Beethoven : ce fut magistral ! Un grand merci à eux.



Nous tenons également à saluer le civisme de tous les spectateurs qui se sont fait asperger (sans râler) de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'église, qui ont sagement attendu pour être placés afin de respecter la distanciation, qui ont porté leurs masques pendant toute la durée du concert et qui sont sortis rang par rang après les concerts, pour éviter les bousculades et donc les contacts.

Anne-Lous Plantinga
Communication Association Les Amis de l'église

Un livre sur Barfleur !

L'association « Les Amis de l'église » de Barfleur est fière de pouvoir annoncer la sortie en auto édition d'un livre sur l'histoire de Barfleur et de son église. Cet ouvrage de 160 pages retrace, de façon vivante et largement illustrée, l'histoire tumultueuse de la petite cité de Barfleur qui fut grande à l'époque des ducs-rois de Normandie et d'Angleterre. Ce livre se veut également un guide de visite pour l'église St Nicolas et ses trésors.

En vente à 10€ à la maison de la Presse, à la boutique Lumières Marines, dans les librairies de la région et auprès de l'association. 100% des bénéfices seront utilisés pour aider à financer les travaux de restauration de l'église.

Laurent Clotteau Président

Village des Antiquaires (Association Barfleur Art et Patrimoine)



L'association **Barfleur Art et Patrimoine** a attendu le mois de juin pour décider du maintien de son événement en ces temps de crise sanitaire Covid-19.

Plusieurs arguments nous ont finalement fait décider de tenir notre Village des Antiquaires traditionnel : tout d'abord la solidarité avec les antiquaires qui avaient grand besoin de travailler, n'ayant pas eu de salon depuis le mois de février, ensuite le fait que notre événement se passe en extérieur, avec un risque bien inférieur de contamination, et enfin le fait que nos connaissances au sujet des mesures sanitaires avaient eu le temps de mûrir depuis le premier confinement et déconfinement et que nous nous sentions confiants pour appliquer les mesures nécessaires.

Nous avons donc travaillé d'arrache-pied pour organiser ce 41^e salon, établir le plan de mesures sanitaires et faire la demande d'autorisation à la Préfecture.



Résultat : un record de 40 exposants, 14 000 visiteurs sur les 4 jours, une régulation à l'entrée unique du Village, un parcours fléché en sens unique, l'obligation pour tous de porter un masque, du gel hydroalcoolique sur tous les stands et au Bar du Village, la désinfection systématique des tables au Bar du Village...

Et au bout de ces 4 jours : des exposants heureux et reconnaissants, un public heureux de retrouver un semblant de vie normale, des organisateurs épuisés mais heureux d'avoir persisté et réussi (aucun cas de Covid-19 déclaré suite à ce salon).

A noter la participation de plusieurs nouveaux bénévoles d'ici et d'ailleurs 😊

Vive le Village des Antiquaires de Barfleur !

Anne-Lous Plantinga
Présidente Barfleur Art et Patrimoine

Renseignements :

barfleurartetpatrimoine@gmail.com ou <http://www.barfleur.fr/village-des-antiquaires/>

Les chats libres de Barfleur



Un plan d'action a été engagé en 2020, dans le cadre de la convention conclue avec l'association « 40 en Chats », pour réguler et assurer le bien-être de la population féline de Barfleur : 8 chats (5 femelles gestantes et 3 mâles) ont été capturés, stérilisés et identifiés par puce électronique avant d'être relâchés.

Ceci a permis d'éviter la naissance de 16 chatons et limitera à l'avenir la prolifération des chats sans propriétaire. Une cabane a été installée sur le terrain des pêcheurs, leur lieu de vie, pour qu'ils disposent en permanence de nourriture sèche et d'un abri.

Par ailleurs, l'association « Félines possible » est parvenue à capturer 4 chatons vivant dans les enrochements et à les placer en famille d'accueil. 3 d'entre eux ont depuis été adoptés.

Un grand Merci à tous ces bénévoles !

Vincent Bontoux - Conseiller municipal
Réalisateur de la cabane à chats

Art'Mâteur

Du 13 juillet au 30 août 2019, seize artistes de l'association barfleuraise Art'Mâteur ont exposé à la salle polyvalente en collaboration avec la mairie de Barfleur.

Peinture, aquarelle, peinture sur céramique, pastel, photographie, sacs, vêtements, bijoux, papier travaillé, dessin et mosaïque ont ainsi été exposés durant l'été dernier.

Les visiteurs, venus nombreux, ont apprécié de pouvoir visiter des expositions aussi variées que colorées.

Cécile Berneron Présidente
Conseillère municipale déléguée

Du 13 au 19 juillet	VARIN Solwègue LE BOUCHER Véronique Les Perles de Coline	Cabinet de curiosités Carrément papier Bijoux
Du 20 au 26 juillet	MAZEAU Patrick SMJ « Créa » PINK Sarah BERNERON Cécile	Aquarelle Création de sacs Création de vêtements Mosaïque
Du 27 juillet au 2 août	MINA B. DOMIDEL POUTEAUX Fabrice	Photographie Peinture Aquarelle
Du 3 au 9 août	CONAN Gilbert	Peinture
Du 10 au 16 août	VERNEDE Pascal MARKEBERT Atelier POLYNOUNA LARIVIERE Thierry	Pastels Peinture Bijoux contemporains Peinture sur céramique
Du 17 au 30 août	PAILLETTE Jacques	Peinture

Association des Usagers du Port de Barfleur (AUPB)

Pour cause de coronavirus, l'année 2020 ne s'est pas déroulée comme prévu : l'assemblée générale du 22 mars a dû être reportée au 22 août, le vide grenier de juillet a été supprimé et seul un concours de pêche sur les quatre prévus, a pu être organisé. Les concours de mai et juin ont été annulés pour cause de confinement, celui d'août pour cause de mauvais temps.

2020 a malgré tout vu l'agrandissement du parc à annexes avec mise en place d'un règlement et d'une gestion de celui-ci sous le contrôle de trois membres de l'association.

La pêche de plaisance reste très réglementée avec notamment une autorisation de prise de bars, en 2020, limitée à deux unités par pêcheur et par jour.

En 2021 sont normalement prévus :

- quatre concours de pêche (mai, juin, juillet et août) ouverts à des pratiquants non adhérents à l'AUPB,
- un vide-grenier fixé au 18 juillet (sous condition d'évolution des règles sanitaires).

Gilbert Hamelin Président 🇫🇷

B'Art'fleur



La biennale « Le Village fait Galerie » était programmée en avril 2020. Dès janvier, le jury s'était prononcé, la liste des artistes était arrêtée, les maisons hôtes étaient inventoriées, l'affiche était prête à imprimer. Mais nous avons dû annuler la manifestation... pour le plus grand regret des habitants de Barfleur qui avaient proposé d'accueillir un artiste exposant, des artistes eux-mêmes et des membres de l'association...

Nous fondions l'espoir que 2021 autoriserait la tenue de cet événement attendu de tous. Mais les conditions sanitaires ne le permettant pas, « Le Village ne fera pas Galerie » non plus cette année. Face à ces difficultés, nous réfléchissons à de nouvelles orientations et de nouveaux modes d'exposition pour l'avenir.

Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire et la municipalité pour l'aide apportée, les commerçants de Barfleur pour leur soutien et tous les habitants de Barfleur pour leur participation et leur accueil.

Pénélope Osborne Présidente

Adieu Gary !

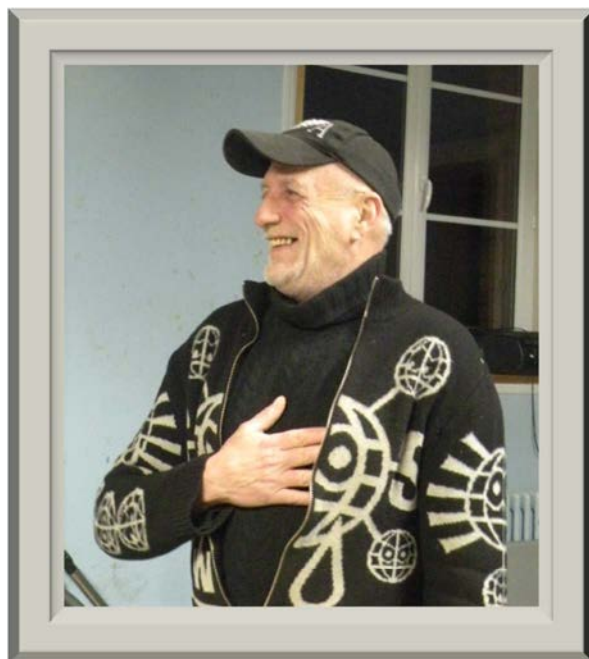
Gary Cowan nous a quittés en décembre, après un brave et vaillant combat contre un cancer agressif.

De nationalité américaine, Gary donnait des cours de théâtre dans le cadre de l'association B'Art'fleur depuis 2011, mais aussi des cours d'anglais et de danse.

Les spectacles qu'il montait avec sa troupe étaient très appréciés par le public de Barfleur et d'ailleurs.

Gary a mis son accent et son humour, son talent et sa créativité au service de son art, de ses acteurs, de son public.

Nous nous souvenons, entre autres et avec émotion, de "Meurtres à Barfleur" ou de la soirée "Bla Bla Land" qui ont joyeusement animé la vie de Barfleur hors saison. Ce bulletin nous donne l'occasion de lui dire, au nom de toutes et tous, un très grand merci.



L'association MusiKenSaire

Le chapiteau aux couleurs de la Normandie n'aura pas été dressé en fin d'été sur le Cracko pour une 8^{ème} édition du festival MusiKenSaire. La prudence était de mise. Nous avons pu malgré tout le 12 septembre, partager (en sécurité) un moment musical de qualité dans le jardin du Mora.



Ragga, jeune chanteuse Manchoise, puis Shak Shakembo, musicien de renommée internationale et roi de la rumba congolaise, ont ainsi lancé « les Escales de MusiKenSaire », une série de concerts que notre association a décidé d'organiser jusqu'au printemps prochain en divers lieux de notre territoire.



La première escale, Barfleuraise donc, a réuni près de 170 personnes dans ce beau lieu que nous avons hâte de retrouver, intramuros cette fois. Quant au festival MusiKenSaire, rendez-vous est donné les 28 et 29 août prochains pour partager, face au port, les traditionnels deux jours de fête et de découverte des talents Normands des musiques actuelles.

Pour suivre l'actualité de MKS Association :

www.musikensaire.fr

www.facebook.com/musikensaire



Pour toute autre information, pour adhérer à l'association, devenir bénévole du festival, ou proposer avec nous de nouvelles animations écrire à contact@musikensaire.fr ou appeler au 02 33 54 39 10

Eric Buhot Président

Pour Barfleur Association

Depuis de très nombreuses années, « Pour Barfleur Association » s'attache à la protection du patrimoine de son village. Outre sa veille sur les sujets ou projets en cours, elle apporte sa contribution à des actions citoyennes. C'est ainsi qu'elle procède, en partenariat avec les acteurs de la base nautique de Barfleur (Centre Nautique de l'Est Cotentin), au nettoyage annuel des nombreux débris qui s'accumulent le long de l'enrochement de la Masse. Par ailleurs, face à l'implantation prévue d'un parc éolien au large de Barfleur, elle s'est mobilisée en adhérant à la toute nouvelle association « eolarge.vds ».

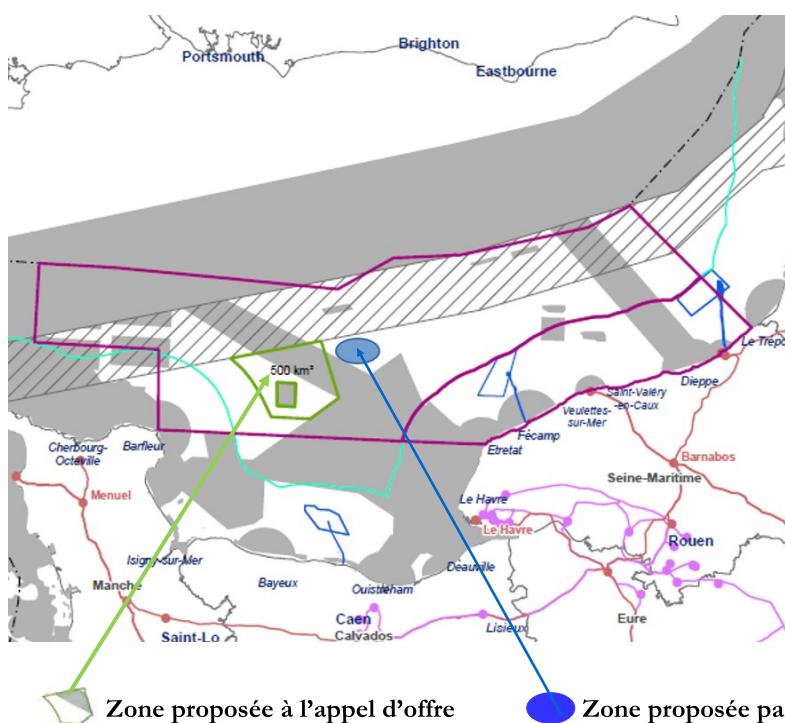
Le projet d'éoliennes en mer devant les côtes du Val de Saire

Le pire est évité mais la vigilance est de mise

En 2019 l'Etat annonçait sa volonté de créer un 4ème parc éolien marin en Normandie (les trois premiers étant situés devant Courseulles, Fécamp et Le Tréport). Les premières simulations présentées laissaient entendre la possible implantation, à environ 12km de Barfleur, de 83 éoliennes de très grande taille : plus de 250 mètres de haut.

Pendant l'été 2020 plusieurs réunions publiques tenues à Saint-Vaast-la-Hougue, à Barfleur et en visioconférence ont mis en évidence l'impact négatif que pouvait avoir le projet sur les activités économiques, tout particulièrement la pêche, sur les paysages et le patrimoine, sur l'attractivité du territoire, son activité touristique et ses emplois. Les Tours Vauban elles-mêmes se voyaient exposées à la perte possible de leur classement à l'UNESCO.

Habitants, professionnels de la mer et élus ont, lors de ces débats publics et de la publication de « cahiers d'acteurs », consigné leur opinion et indiqué leurs préférences d'implantation parmi les zones proposées par l'État (ellipse bleue portée sur la carte ci-dessous).



Ces actions se sont soldées par un résultat relativement satisfaisant puisque l'Etat, dans un décret du 5 décembre, déclare que la zone serait située non pas à 12 mais à 32 km au minimum de Barfleur et à 40 des Tours Vauban et dans un espace de moindre impact pour les pêcheurs. La zone retenue (500km²) empiète sur le chenal d'Antifer, le parc lui-même, d'une capacité de 1GW, ne recouvrant qu'environ 150km² pour environ 65 éoliennes. Aux dernières nouvelles, les propositions d'implantation s'éloigneraient à 40km de la pointe de Barfleur et la pêche serait compatible avec la présence du parc. L'atterrissage se ferait soit au Havre soit sur la côte est du Cotentin. L'appel d'offre auprès des opérateurs a été lancé à la mi-janvier.

La nuisance visuelle n'en sera pas pour autant éradiquée

Certains habitants et élus, décidés à veiller aux conditions de déroulement du projet et de soutenir leur proposition d'une implantation du parc plus éloignée - de l'autre côté du chenal du Havre - ont créé l'association « eolarge.vds ». De nombreux maires, élus et habitants en sont membres et son conseil d'administration compte cinq maires des communes du littoral ainsi que des experts dans les domaines juridique, technique, économique et communication. L'association portera tout particulièrement sa vigilance sur les conditions d'implantation du parc, de son raccordement à terre et du choix du port de maintenance du champ éolien.

Adhésion : eolarge.vds@gmail.com

 **Eolarge.vds**

Marathon de la Pointe de Barfleur



Tous les efforts d'organisation mis en œuvre depuis plusieurs années par David Le Goff pour créer, puis développer le marathon de Barfleur ont été, en 2020, battus en brèche par le vindicatif coronavirus.

Si courir un marathon nécessite un entraînement dans la durée, l'organisation de la course exige, elle aussi, une préparation de longue haleine.

Malgré le contexte difficile que l'on connaît, la date de l'édition 2021 est fixée au 25 juillet.



INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR WWW.MARATHON-DE-BARFLEUR.COM



Bienvenue aux coureurs !

Club Sportif de Barfleur



L'année 2020 aura été une année particulière pour notre pays et notre football. Seuls 15% des matchs prévus ont pu être joués en raison de l'arrêt du championnat amateur. Nos objectifs restent les mêmes, c'est-à-dire monter en division supérieure pour la saison prochaine.

En 2020, la municipalité de Barfleur a courageusement investi dans l'achat de nouveaux vestiaires pour notre club de foot. Il s'agit de 4 bungalows pour les activités sportives de l'association et 1 bungalow dont une partie sera dédiée à l'arbitre du match et l'autre occupera des sanitaires pour les spectateurs. Ces nouveaux vestiaires permettront d'accueillir d'éventuelles manifestations comme des tournois de football, ou des vide-greniers par exemple. Nous espérons recevoir de nouveaux joueurs pour la prochaine saison et pourquoi pas, créer une équipe de jeunes du Val de Saire !

A cause de la crise sanitaire et vu le nombre de matchs joués cette année, le club a décidé de fixer le prix de la licence de football à 30€ au lieu de 60€, pour la saison 2020-2021.

Notre club tient à remercier ses sponsors pour leur aide financière, qui nous a permis de continuer à exister dans le football. Grâce à ces différents dons, nous avons pu investir dans l'achat de nouveaux bancs pour nos vestiaires et un nouveau jeu de maillots pour la saison prochaine.

Au nom du Club Sportif de Barfleur, je tiens à remercier Monsieur le maire et ses conseillers pour leur confiance et leur aide.

A tous, nous souhaitons une bonne année 2021 et une bonne santé.

Didier Loir
Président du CSB



Le Centre Nautique Est Cotentin (CNEC)

Un été au Centre nautique

La base nautique de Barfleur fait désormais partie d'un ensemble élargi, le Centre Nautique Est Cotentin - CNEC - qui résulte de la fusion, en janvier dernier, des trois anciennes écoles de voile de Barfleur, Quinéville et Saint-Vaast-la-Hougue.

Cette nouvelle structure constitue un pôle nautique majeur de notre département.

Une équipe renforcée, des flottes homogènes, la diversité des animations sont des atouts qui ont permis de passer la saison estivale dans de bonnes conditions, malgré un contexte sanitaire difficile.



Près de 2 000 personnes ont pratiqué une activité sur les bases du centre nautique au cours de la saison.

Les stagiaires ont pu pratiquer leur sport nautique préféré : de la voile bien sûr, mais aussi de la planche à voile, du char à voile, de la bouée tractée, du kayak, du bateau traditionnel sans oublier la marche aquatique et le club des moussaillons pour les tout-petits. Et tous ces plaisirs sur une des côtes les plus séduisantes du Cotentin.

Quant aux scolaires du territoire, nous les retrouvons avec plaisir à l'automne et au printemps.

A notre plus grande satisfaction, « la voile à l'année » pratiquée par les locaux connaît un regain d'activité. Les adhérents s'entraînent assidûment le mercredi et le samedi pour préparer les compétitions à venir.

A Barfleur, nos adhérents, pour leur plus grand plaisir, ont bénéficié de l'expérience confirmée de nos moniteurs. Par ailleurs, cette année, trois jeunes issus de la base nautique de Barfleur rentrent en formation sur deux ans afin de rejoindre l'équipe des moniteurs saisonniers et un autre jeune pour rejoindre l'équipe à l'année.

Au début de l'année 2021, Luc Tincelin (membre du conseil d'administration du CNEC) a été élu président du comité départemental voile de la Manche et Betty Le Guillou (vice-présidente du CNEC) a posé sa candidature pour rejoindre le conseil d'administration de la ligue de voile de Normandie ainsi que celui de la Fédération Française de Voile.

Notre investissement est total pour représenter au mieux notre structure.

Nous remercions la commune pour son soutien, l'entretien des bâtiments (changement de la porte de garage) et son environnement.

A bientôt sur l'eau !

Betty Le Guillou Vice-présidente



Contact : Tél. 02 33 43 44 73

Site internet (planning, fiche d'inscription, etc...) www.centrenautiqueestcotentin

Les Vieux Gréements du Val de Saire



L'association des Vieux Gréements du Val de Saire réunit 77 adhérents et 20 bateaux à flot autour de la valorisation et la transmission du patrimoine maritime. Régates, fêtes maritimes, sorties hebdomadaires, pique-niques, tournages cinéma ou télévision sont autant d'occasions de se retrouver régulièrement autour d'une passion commune. Ces moments de partage intergénérationnel nous permettent de réunir les vieux gréements pour le plaisir des yeux, de la navigation et de la transmission. Sous pavillon, les bateaux membres sont mis en valeur dans les ports du Val de Saire.



Ces dernières années, l'association était présente aux fêtes maritimes (Barfleur, Omonville-la-Rogue, Cherbourg, Port-en-Bessin etc.), aux îles Saint Marcouf pour transporter les bénévoles, aux régates de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur, aux événements nautiques (venue de l'Hermione, Défi des Ports de Pêche etc.) et plus couramment au mouillage en différents points de la côte. Nous avons également pris part aux tournages d'émissions telles que *Littoral* ou des *Racines et des Ailes*.

Aliénor LUKOVSKI

Barfleur, Voile & Tradition

Nul ne distingue plus sa moustache jaune crémeux au sein de la flotte des vaquelottes : le « Jour d'espoir » a quitté subrepticement le port. Habitué des escapades hivernales, le voici, pour la troisième fois en dix ans, sorti de l'eau pour travaux. La dernière fois il fallut changer le tableau arrière. Cette fois ce sont les membrures et les bordés qui sont concernés. Sous bonne surveillance, les coques en bois ont l'immense avantage de se réparer indéfiniment. Certaines ont plus de 100 ans. Le « Jour d'Espoir », lui, n'en a que 63.

Cette fois-ci, en plus des travaux de charpente et de peinture, un moteur plus récent sera installé : une bonne occasion dénichée par l'association et bichonnée par les mécaniciens bénévoles. La remise à l'eau du « Jour d'Espoir » aura lieu en mars-avril 2021.

Le « Jour d'espoir » appartient à l'association « Barfleur Voile et Tradition ». Si à bord on reconnaît souvent les mêmes, c'est qu'on ne manœuvre pas une vaquelotte comme un jouet d'enfant et que se posent des questions de responsabilité : pour ces différentes raisons, le « Jour d'Espoir » n'embarque que ses adhérents.

Le grand plaisir du « Jour d'Espoir » et des membres de « Barfleur Voile et Tradition » est de participer aux activités organisées par l'« Association des Vieux Gréments du Val de Saire ».

Cette année plus de 15 vieux gréments ont enchanté le port de Barfleur par une radieuse journée de juillet où la marée a autorisé deux régates, l'une le matin, l'autre le soir.

Grâce au « Jour d'Espoir » et à ses « confrères » la marine à voile n'a pas complètement quitté le port de Barfleur. Cette vaquelotte un peu lourde permet d'imaginer comment travaillaient les anciens.

Sous voiles elle a un charme indéniable, malgré un « tape cul » qui a tendance à la transformer en « chien fou » !



Pascal Ledoledec Président

Le Panier du Val de Saire, relais de la Banque Alimentaire



Les 27 et 28 novembre 2020, la Banque Alimentaire a réalisé sa collecte nationale de denrées dans les halls d'entrée des grandes surfaces.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour inviter les clients à apporter leur contribution à la collecte.

Au Carrefour Contact de Barfleur, à Intermarché de Quettehou, aux Carrefour de Saint-Pierre et de Saint-Vaast, la générosité et la solidarité n'ont pas été sollicitées en vain.

La collecte a permis le recueil d'un tonnage de denrées beaucoup plus important que l'an passé soit 6 tonnes. Les clients des supermarchés ont, à la hauteur de leurs moyens, contribué au succès de cette opération, si importante pour que l'aide alimentaire puisse être soutenue tout au long de l'hiver.

Le Panier du Val de Saire, qui, en tant qu'association partenaire et relais de la Banque Alimentaire, assurait cette collecte, remercie chaque donateur et chaque bénévole.

Le rôle et l'action du Panier du Val de Saire consistent à recevoir les demandes de personnes en difficulté et à leur délivrer chaque mois un colis alimentaire livré par la Banque Alimentaire de la Manche. Celle-ci assure l'approvisionnement en recueillant les produits des grandes surfaces, en achetant des denrées avec le soutien de fonds européens et en récupérant des dons. Le Panier du Val de Saire complète ces colis mensuels avec des dons de producteurs et expéditeurs de légumes locaux et avec des achats d'aliments protéinés que permettent les aides et subventions des mairies et des partenaires, tels le Rotary.

Nul n'est à l'abri de connaître des difficultés qui obligent à se résigner à solliciter l'aide d'un colis alimentaire.

Les demandes sont recueillies par des personnes qui répondent de la confidentialité et de l'équité du traitement. Un barème d'attribution est fixé par la Banque Alimentaire. Il prend en compte les ressources et les charges de l'allocataire. La demande est examinée en considérant également les situations particulières : la cuve de fuel vide, la réparation du véhicule pour aller au travail, un problème de santé, l'incidence de la pandémie...

Si vous connaissez une personne ou une famille en difficulté, n'hésitez pas à l'inviter à contacter le Panier du Val de Saire. Elle sera accueillie dans la plus stricte confidentialité et pourra être aidée pour un mois, un trimestre, ou plus longtemps si son cas le justifie.

Les mairies des pôles de territoire de Quettehou et Saint Pierre apportent un soutien financier significatif tant à la Banque Alimentaire qu'au Panier du Val de Saire. Depuis sa création, il y a 20 ans, le Panier du Val de Saire a toujours reçu de toutes les municipalités compréhension et soutien.

Le Panier du Val de Saire : panierduvaldesaire@gmail.com



État-civil - années 2019 - 2020**ANNÉE 2019****Naissances** (hors commune) :

COSNEFROY Louka le 10/01/2019 ; COSNEFROY Sacha le 10/01/2019

Mariages :

POLDERMAN Amelia et FLEURY Matthieu le 03/08/2019

HAMEL Christine et DORDONNAT Philippe le 10/08/2019

Décès :

LE BLANC René le 31/03/2019 ; LAINÉ Daniel le 13/04/2019 ; DIESNY Jacques le 19/05/2019 ; BUHOT Daniel le 27/08/2019 ; BIHEL Jean le 16/09/2019 ; HAMEL Léonie épouse BELLOT le 03/12/2019.

EHPAD :

LANCRE Arlette épouse ROUXEL le 08/01/2019 ; GOUELLAIN Marie épouse FÉREY le 13/02/2019 ; BONNEL Denise épouse CRESTEY le 15/02/2019 ; VILLÉ Daniel le 22/03/2019 ; LEFEBVRE Alice épouse LEROY le 31/03/2019 ; LEFAUQUEUR Angèle épouse BIGOT le 23/04/2019 ; BAUDOT Antoinette épouse FRAPPIER le 21/05/2019 ; LECOEUR Jean le 10/07/2019 ; PICOT Suzanne épouse LESAGE le 14/07/2019 ; LE FRANÇOIS Raymonde épouse LE ROUX le 14/07/2019 ; LEFÉBVRE Gabrielle épouse BEAUDART le 27/08/2019 ; HAMEL Suzanne épouse RUAUX le 06/09/2019 ; BELLOT Monique épouse LEGEAY le 18/11/2019 ; RENARD Marie épouse RONCIER le 24/11/2019 ; VAUTIER Marie épouse MABIRE le 08/12/2019 ; CHAMPAIN Germaine épouse LELIÈVRE le 14/12/2019.

**ANNÉE 2020****Décès** :

CHOISY Raymond le 16/01/2020 ; SALVA-VILLANUEVA Valérie le 18/02/2020 ; OMONT Denise épouse RENOUF le 21/04/2020 ; AUNE Noël le 29/06/2020 ; MAREST Micheline épouse DERBOVEN le 19/08/2020 ; JUMEL Amandine épouse HUNON le 22/08/2020 ; TESSON Cécile le 16/10/2020 ; DELAHAYE Bernadette épouse GUÉRARD le 02/11/2020 ; PERROTTE Alexandrine épouse BILLARD le 05/11/2020 ; LETERRIER Martine épouse LAJOYE le 28/12/2020.

EHPAD :

ALIX Suzanne épouse BAUDRY le 07/01/2020 ; LEPETIT Janine épouse GODEFROY le 22/01/2020 ; LABADIE Pierre le 06/02/2020 ; PERROTTE Michel le 25/02/2020 ; LUCAS Fernande épouse BLESTEL le 28/03/2020 ; ROSE Marie-Thérèse le 29/03/2020 ; FEUARDENT Madeleine épouse VASSELIN le 24/04/2020 ; BLONDEL Joseph le 18/05/2020 ; LEGOUPIL François le 22/05/2020 ; LANCASTER James le 09/06/2020 ; TRAVERS Thérèse épouse DESFORGES le 17/06/2020 ; LEBEAUT Olivier le 09/07/2020 ; LEFEBVRE Janine épouse BACON le 07/08/2020 ; VALOGNES Jean le 10/09/2020 ; PENNEC René le 25/09/2020 ; VAULTIER Hélène épouse HUET le 19/10/2020 ; VILLARD Hélène épouse DAIREAUX le 21/10/2020 ; LERÉVÉREND Marie épouse LE BLANC le 22/12/2020.

Rejoignez les associations qui interviennent à Barfleur !

ART'MÂTEUR	Cécile BERNERON
Association des Amis de l'église	Laurent CLOTTEAU
Association des Usagers du Port de Barfleur (AUPB)	Philippe LEPILLER
Association Les Vieux gréments du Val de Saire	Marie LECOSTEY
Barfleur, Art et Patrimoine	Anne-Lous PLANTINGA
Barfleur, Voile & Tradition	Pascal LEDOLEDEC
B'Art'fleur	Pénélope OSBORNE
Centre Nautique (CNEC)	Betty LE GUILLOU
Club de l'Amitié	Annie BUNEL
Club Sportif de Barfleur (football)	Didier LOIR
Comité des Fêtes	Christiane GANCEL
Comité de jumelage	Sylvie DHIVER
Les doigts de fées (broderie)	Marie-Claire MAUVIGNER
Maison paroissiale	Père TOURNERIE
Marathon de la Pointe de Barfleur	David LE GOFF
Musik en Saire (Association MKS)	Éric BUHOT
Pour Barfleur Association	Paul BLANVILLAIN
SNSM	Mariannick PAPIILLON
Union commerciale et artisanale UCAB	Janice LECOSTEY

Adieu Gilbert !

Gilbert HAMELIN président de l'AUPB nous a quittés le 31 janvier dernier à l'âge de 70 ans. Passionné par le monde maritime, Gilbert a tiré son dernier bord, il est parti dans le grand large pour des pêches mémorables. Ancien de la marine marchande, ce "Barfleuraire" de cœur et d'adoption posait ses valises plusieurs mois par an au camping de la Blanche Nef. Habitué des lieux il était passionné par tout ce qu'il entreprenait et aimait être au service des autres. Gilbert prenait plaisir à traquer le bar ou le homard au départ du Port de Barfleur.

Membre de l'AUPB dans les années 1990, il en prit la présidence à la suite de Henry Douchin en 2015. Il s'est toujours très investi dans l'organisation des vide-greniers et des concours de pêche de l'été à Barfleur.

Au sein de l'AUPB nous aurons toujours une pensée pour "notre Gilbert"



Philippe Lepiller secrétaire de l'AUPB



Mairie de Barfleur
66, Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR

Informations pratiques

L'accueil de la mairie à votre service :

🕒 du lundi au vendredi de 8h à 12h

☎ 02 33 43 23 00

@ accueil@mairiedebarfleur.fr

🌐 www.barfleur.fr



Le ramassage des déchets verts a lieu tous les 1er mardis du mois.



Le ramassage des encombrants a lieu le dernier mardi des mois de février, mai, juillet, août et novembre de chaque année.

Ces services sont effectués, de porte à porte par les employés municipaux, sur inscription à l'accueil de la mairie. En dehors des périodes mentionnées, les déchets verts et encombrants doivent être portés en déchèteries.



La collecte des ordures ménagères est réalisée par les agents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

du 15 juin au 15 septembre : lundi - mercredi - vendredi

du 16 septembre au 14 juin : lundi - vendredi

Chacun doit déposer son container (moyen de collecte à privilégier) - ou à défaut un sac étanche, épais et bien fermé - devant sa porte, la veille au soir du jour de collecte et le rentrer après le passage des éboueurs.

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte - et le dépôt de déchets au pied des conteneurs de tri sélectif - sont considérés comme des dépôts sauvages. Ils peuvent faire l'objet de contraventions allant de 35 € à 1500 €.

En évitant ces mauvais gestes nous contribuons à la propreté de notre village 😊

Site Internet 🌐 <https://www.barfleur.fr/>

La plupart des informations et des manifestations sont reprises sur le site officiel de la commune.

N'hésitez pas à le consulter pour être avisé des actualités et des événements mais également pour toutes les informations générales de la municipalité (arrêtés, comptes rendus des conseils municipaux...).

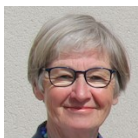
Votre conseil municipal 2020 - 2026



Michel MAUGER

Maire

Délégué à la communauté d'agglomération du Cotentin
Président de l'EHPAD du Val de Saire



Christiane TINCELIN
1ère adjointe au Maire



Christine HAMEL-DORDONNAT
2ème adjointe au Maire



Vincent BONTOUX
Conseiller municipal



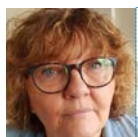
Aline BURNEL
Conseillère municipale



Nicolas GOSSELIN
Conseiller municipal



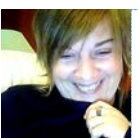
Christian RUEL
Conseiller municipal



Véronique LEMONNIER
Conseillère municipale



Yves MONFEUILLART
Conseiller municipal



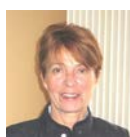
Cécile BERNERON
Conseillère municipale déléguée



Jean-Louis DHIVER
Conseiller municipal délégué



Dominique GODEFROY
Conseiller municipal



Marie-Joëlle ANDRE
Conseillère municipale déléguée



Joël LEBRUN
Conseiller municipal délégué



Sylvie DHIVER
Conseillère municipale